#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (PUY-DE-DOME)

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE de COMMUNES

## Délibération n°45

Effectif légal du Conseil de Communauté : 61

Nombre de Conseillers en exercice : 61

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 54

Nombre de votants : 54

Date de convocation : 5 juillet 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 19 juillet 2017

## Objet:

Chantiers d'insertion – coordination intercommunale : changement d'opérateur associatif pour la gestion du chantier d'insertion opérant principalement sur VOLVIC

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

#### PRESENTS:

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, titulaires.

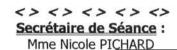
## **ABSENTS EXCUSÉS:**

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

#### Absents:

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Daniel GRENET
- M Pierre PECOUL
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON



Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20170711-DELIBO017071145-DE

Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

# Rapport nº45 : Chantiers d'insertion – coordination intercommunale : changement d'opérateur associatif pour la gestion du chantier d'insertion opérant principalement sur VOLVIC

Dans le cadre de la compétence économie, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans a souhaité s'engager dans la mise en place d'un projet territorial d'insertion professionnelle et sociale via la mise en cohérence des différents ateliers et chantiers d'insertion.

Les trois acteurs des ACI présents sur le territoire de Riom Limagne et Volcans (Inserfac, Etudes et Chantiers et Avenir) ont convenu de présenter une proposition d'insertion commune à compter du 1er janvier 2017.

Vu la délibération n° 34 du 28 mars 2017 de Riom Limagne et Volcans a entériné les modalités techniques et de financement de cette action, et le conventionnement avec les trois acteurs des ACI.

La participation financière intercommunale 2017 est de 160 000 €. Elle tient compte de la programmation des anciennes intercommunalités (VSV pour 47 000 € et Riom communauté pour 30 000 €) mais aussi de la participation directe des communes (VOLVIC pour 33 000 €, CHATEL-GUYON pour 28 000 € et RIOM pour 22 000 €).

Vu la cessation d'activité de l'association Etudes et Chantiers au 30 juin 2017 qui pilotait le chantier d'insertion exerçant principalement ses missions sur le territoire communale de VOLVIC.

Vu l'acceptation par les services de l'Etat et du département du dossier de reprise de ce chantier par l'association AVENIR.

Il est proposé d'entériner la reprise de l'activité par l'association AVENIR en remplacement de l'association Etudes et Chantiers aux conditions suivantes :

Le budget :

La participation financière intercommunale du 03 juillet au 31 décembre 2017 pour ce chantier est de 20 948 €. Elle tient compte de la participation annuelle 2017 budgétée à 40 000 € et du bilan effectué le 10 juillet avec l'association Etudes et Chantiers qui fait apparaître pour le premier semestre 2017 une participation intercommunale à hauteur de 18 236 €.

Le conventionnement :

Il est proposé d'établir un conventionnement entre Riom Limagne et Volcans et l'association AVENIR pour expliciter les modalités de versements des subventions allouées et les engagements de chacun. S'agissant d'une reprise d'activité, les conventions qui lient notamment RLV aux communes concernées restent d'actualité et devront être finalisées.

#### Considérant :

- que ce projet contribue au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle et améliore l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences,

- qu'il contribue au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail,

- qu'il assure une cohérence d'action et une complémentarité des supports techniques proposés sur le territoire de la Communauté de communes de Riom Limagne et Volcans.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise l'octroi d'une subvention à l'association AVENIR de 20 948 € pour le second semestre de l'année 2017, étant précisé que cette somme était initialement prévue au budget pour l'Association ETUDES et CHANTIERS,

- autorise le conventionnement avec l'association précitée pour engager le paiement,

- autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Association AVENIR, ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 12 juillet 2017 Le Président

Frédéric BONNICHON

RIOM LIMAGNE e Adousé de Noseption en préfecture 063-200070753-20170711-063-200070753-20170711-0FLIB2017077/145-DE Page 16 16 Fransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017